

**AIDE A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE DE COURT METRAGE :**

**Fiction - Documentaire - Animation.**

**Composition du comité de lecture :**

- Mr Nicolas BARRAL, Directeur, Sceni Qua Non
- Mr Olivier BRENET, Responsable de la programmation, Habitat Jeunes Les Oiseaux
- Mme Camille CONDEMI, Chargée de production, Caïmans Productions
- Mr Hervé COQUERET, Réalisateur et chef décorateur
- Mme Lucie DUCHENE, Productrice, Magnetic Films
- Mr Yorgos LAMPRINOS, Chef monteur

*Et sans droit de vote :*

- Le (la) chargé(e) de mission cinéma et audiovisuel, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Laurence DELOIRE, conseillère cinéma à la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Gaëlle LAURENT, déléguée régionale du Bureau d'Accueil des Tournages

## Liste des pièces à joindre lors du dépôt du dossier :

- Courrier signé par le représentant légal habilitant une personne de sa structure à déposer un dossier en ligne et/ou lettre de demande d'aide
- RIB
- Extrait Kbis (chambre de commerce)
- Liste des concours financiers ou en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années
- Bilans, comptes de résultat, annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale et sociale et pas en liquidation ou redressement judiciaire
- Fiche de renseignement\* (#)
- Note de la production justifiant le choix de la région Bourgogne-Franche-Comté\*
- Note d'intention du réalisateur\*
- Scénario paginé\*
- Moodboard, photos, etc.
- CV du réalisateur et liens vers ses précédents films\*
- CV de la société de production\*
- Budget et plan de financement prévisionnels\* (#)
- Justificatifs des financements acquis
- Contrats conclus ou à défaut courriers d'intérêt\*
- Déclaration d'intention relative à la démarche de développement durable durant le tournage\* (#)

\* : pièce obligatoire

# : pièce à télécharger lors du dépôt du dossier